

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération : 13

**DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION :** 5 juin 2023

**SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L’an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme SABALOUÉ Virginie, M. BARBIER Koxe

Mr BISCAY Samuel a été élu secrétaire.

**Délibération N° 2023-04-07 : Création d’un emploi non permanent d’adjoint technique en raison d’une augmentation temporaire d’activité**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d’un emploi non permanent d’adjoint technique à temps non complet pour assurer les missions d’entretien des espaces verts et locaux communaux.

L’emploi serait créé pour la période du 26 juin au 7 juillet 2023 et pour la période du 17 juillet au 21 juillet 2023.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C

L’emploi serait pourvu par le recrutement d’un agent contractuel en application des dispositions de l’article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d’agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L’emploi pourrait être doté d’un traitement afférent à un indice brut compris entre 397 et 401

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

**DECIDE** - la création, pour la période du 26 juin au 7 juillet 2023 et pour la période du 17 juillet au 21 juillet 2023, d’un emploi non permanent à temps complet d’adjoint technique,  
- que cet emploi sera doté d’un traitement afférent à un indice brut compris entre 397 et 401

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l’exercice.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

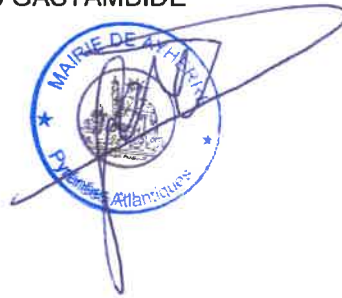
Publié le

ID : 064-216400861-20230609-2023\_04\_07-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 15/06/2023  
Et après transmission en sous-préfecture le 15/06/2023